



Ouagadougou, le 07 JUIL 2023

N°2023 \_\_\_\_\_ MESRI/SG/DGCOB/DBE

MR 1041

# COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des **bacheliers de la session 2023**, que **le complexe Horticole d'Agadir relevant de l'Institut Agronomique Hassan II en partenariat avec l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)**, met à la disposition du Burkina Faso, une (01) place pédagogique assortie d'une bourse dans les filières suivantes :

- Technico-commercial en production Horticole ;
- Cultures Ornementales et Aménagement paysager ;
- Conditionnement et Valorisation des Produits Agricoles.

La durée de formation est de **deux (02) ans**, sanctionnée par un diplôme de Technicien spécialisé.

## 1- Conditions de candidature

Les candidats à ces bourses doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 22 ans au plus à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- avoir obtenu le baccalauréat des séries C ou D **au premier tour** de la session de 2023.

## 2- Composition du dossier

Le dossier de candidature doit être en **deux (02) exemplaires** et se compose comme suit :

1. une demande d'inscription et de motivation avec mention de la filière choisie ;
2. un extrait d'acte de naissance ;
3. un certificat de nationalité burkinabè ;
4. une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
5. une photocopie certifiée conforme du relevé de notes du baccalauréat ;

6. deux (2) photos d'identité récentes comportant au verso le nom et prénom(s) du candidat ;
7. une photocopie légalisée du passeport.

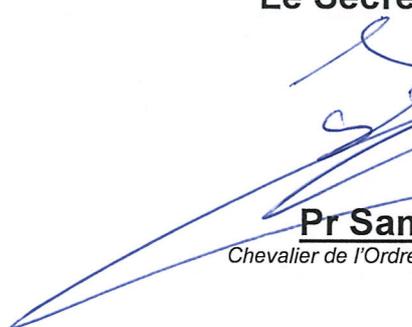
Les pièces 2, 3, 4, 5 et 7 du dossier de candidature doivent être numérisées et envoyées parallèlement en fichier unique à l'adresse :

**secretariatdbaf@gmail.com** avec copie à l'adresse : **ciospbourse19@gmail.com**.

Les dossiers de candidatures sont recevables à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB) ex CIOSPB du **12 au 21 juillet 2023** de 8h à 14 h 30 min.

**N.B : tout dossier incomplet est irrecevable.**

**P/le Ministre et par délégation,  
Le Secrétaire général**



**Pr Samuel PARE**

*Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques*